



## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 27 avril 2011, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

**CE-2011-0716    Rémunération de monsieur Raynald Bédard, à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du comité d'arbitrage, concernant la demande d'inscription du projet d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel sur la liste des équipements d'agglomération - DG2011-036**

---

Il est résolu que le comité exécutif fixe à 500 \$ par demi-journée, la rémunération de monsieur Raynald Bédard, à titre de membre désigné par la Ville de Québec sur le comité d'arbitrage, convoqué par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour entendre la demande d'inscription du projet d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel sur la liste des équipements de l'agglomération de Québec. Les dépenses de stationnement et de repas, s'il y a lieu, pourront lui être remboursées, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

(Signé) Régis Labeaume  
Président

(Signé) Sylvain Ouellet  
Greffier



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> DG2011-036 <b>Date :</b> 19 Avril 2011
<b>Unité administrative responsable</b>	Direction générale
<b>Instance décisionnelle</b>	Comité exécutif <b>Date cible :</b>
<b>Projet</b>	
<b>Objet</b>	Rémunération de M. Raynald Bédard à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du comité d'arbitrage concernant la demande d'inscription du projet d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel sur la liste des équipements d'agglomération
<b>Code(s) de classification</b>	
<b>EXPOSÉ DE LA SITUATION</b>	
<p>Par sa résolution CV-2011-0333, le conseil de ville entérinait la nomination de monsieur Raynald Bédard comme membre désigné par la Ville de Québec sur le comité d'arbitrage convoqué par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour entendre la demande d'inscription du projet d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel sur la liste des équipements de l'agglomération de Québec.</p> <p>A cet effet, il est requis de prévoir la rémunération de M. Raynald Bédard pour sa participation à chacune de ces rencontres. Les frais de stationnement et de repas, s'il y a lieu, pourront également lui être remboursés sur présentation de pièces justificatives.</p>	
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>	
<b>ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES</b>	
<b>RECOMMANDATION</b>	
Fixer à 500 \$ par demi-journée la rémunération de monsieur Raynald Bédard à titre de membre désigné par la Ville de Québec sur le comité d'arbitrage convoqué par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour entendre la demande d'inscription du projet d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel sur la liste des équipements de l'agglomération de Québec. Les dépenses de stationnement et de repas, s'il y a lieu, pourront également lui être remboursées sur présentation de pièces justificatives.	
<b>IMPACT(S) FINANCIER(S)</b>	
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	
<b>ANNEXES</b>	
<b>VALIDATION</b>	
<b>Intervenant(s)</b>	<b>Intervention Signé le</b>
<b>Responsable du dossier (requérant)</b>	
Alain Marcoux	Favorable 2011-04-19
<b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b>	
<b>Cosignataire(s)</b>	



## sommaire décisionnel

**IDENTIFICATION**
**Numéro :** DG2011-036

**Date :** 19 Avril 2011

**Unité administrative responsable** Direction générale

**Instance décisionnelle** Comité exécutif

**Date cible :**
**Projet**
**Objet**

Rémunération de M. Raynald Bédard à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du comité d'arbitrage concernant la demande d'inscription du projet d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel sur la liste des équipements d'agglomération

**Direction générale**
**Résolution(s)**

CE-2011-0716

**Date:** 2011-04-27